

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE SIGNATURE</b> <b>TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE</b> <b>ARRETE N° 2023/056</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU le marché confié à la société SIGNATURE pour des travaux de signalisation routière mis en place par la Communauté Urbaine Caen la mer ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La société SIGNATURE – 1 rue Ampère – 14123 CORMELLES LE ROYAL est autorisée, dans le cadre du marché relatif aux travaux de signalisation routière, à intervenir sur le territoire de la commune d'IFS pour y effectuer des opérations de marquage, pose de signalisation verticale et mobilier urbain dont la compétence est transférée à la Communauté Urbaine Caen la mer.

**Article 2 :** La société SIGNATURE, lors de chaque intervention, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et si besoin est, mettre en place une circulation par demi-chaussée avec alternat manuel ou à feux tricolores pour assurer l'exécution des travaux ainsi qu'une interdiction de stationner le cas échéant.

**Article 3 :** Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société SIGNATURE ;
- Caen la mer - Mission des Espaces Publics ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 8 février 2022

Le Maire,



  
**Michel PATARD-LEGENDRE**